

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 14 février 2022 portant modification de la liste des certifications de conformité enregistrées

NOR : AGRT2203986A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 641-65 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007 fixant la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007 ;

Vu les arrêtés du 17 octobre 2007, du 21 novembre 2008, du 14 septembre 2009, du 10 juin 2010, du 28 février 2011, du 30 août 2011, du 23 mars 2012, du 14 septembre 2012, du 5 février 2013, du 13 novembre 2013, du 4 mars 2014, du 17 décembre 2014, du 4 juin 2015, du 7 janvier 2016, du 26 août 2016, du 22 février 2017, du 15 novembre 2017, du 16 novembre 2018 et du 27 janvier 2020 portant modifications de la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des certifications de conformité enregistrées est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 février 2022.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice compétitivité,
M. TESTUT-NEVES

ANNEXE

A. – DÉCLARATIONS DE DÉMARCHES DE CERTIFICATION
DE CONFORMITÉ ENREGISTRÉES DEPUIS LE 27 JANVIER 2020

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/01/20	Poulet sortant à l'extérieur	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Volailles de Loué – Syvol Qualimaine	La Cour du Bois – 72550 Coullans sur Gée	1- Durée d'élevage 56 jours minimum 2- Alimenté avec 70 % de céréales minimum 3- Alimenté avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines	CERTIPAQ Service Qualité 11 villa Thoréton 75015 Paris
CC/02/20	Grand épeautre de meunerie	Blés, farines et pains Arrêté du 17 mars 2008	SASU CAPS VERT	3 allée de Passy Véron BP 465 89104 Sens cedex	1- Bonnes pratiques de culture 2- Stockage sous ventilation à l'air naturel – Absence d'insecticide de stockage 3- Grand épeautre suivi et contrôlé depuis les lots de parcelles jusqu'à l'expédition	Bureau Veritas Certification France SAS ZA de Champgrand BP 68 26270 Lorioi-sur-Drôme
CC/03/20	Porc charcutier élevé à la farine d'orge	Viandes de porc Arrêté du 22 juillet 2010	AGRIAL Filière Porc	108, rue de Beaugé 72021 Le Mans cedex 2	1- Porcs alimentés avec au minimum 72% d'orge 2- Produit sélectionné pour la qualité de viande 3- Qualité de la viande optimisée par refroidissement des carcasses par froid sec	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/04/20	Œufs de poules élevées au sol	Œufs Arrêté du 15 juillet 2010	CDPO SASU	ZA des Portes de Champagne 5, rue des Nives 51310 Esternay	1- Date de durabilité minimale (DDM) marquée sur la coquille 2- Indice de fraîcheur et couleur de jaune garantis	CERTIS Immeuble le Millepertuis Les Landes d'Apigné 35650 Le Rheu
CC/01/21	Poulet frais et surgelé entier et découpé	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	LDC Bretagne	2 la Lande de la Forge 22800 Lanfains	1- Alimenté avec 100% de produits végétaux, minéraux et vitamines, dont 65% de céréales minimum 2- Poulet âgé de 63 jours minimum* ou Poulet âgé de 56 jours minimum* * L'âge d'abattage est déterminé à la mise en place en fonction de la souche des poulets	CERTIS Immeuble le Millepertuis Les Landes d'Apigné 35650 Le Rheu
CC/02/21	Coquelet – Poulet – Jeune coq	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	HUTTEPAIN ALIMENTS	24, rue Ettore Bugatti 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN	1- Alimenté avec 70% de céréales 2- COQUELET : durée d'élevage de 56 jours minimum POUL	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/03/21	Poulet certifié et sortant à l'exterieur	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Les Eleveurs de Challans	11 allée de la Jariette 85300 CHALLANS	LET : durée d'élevage de 56 jours minimum JEUNE COQ : durée d'élevage de 90 jours minimum 3- Souche à croissance lente 1- Durée d'élevage 56 jours minimum 2- Alimentation composée majoritairement de végétaux, minéraux et vitamines, dont 70% de céréales au minimum 3- Identifié et contrôlé de l'élevage à la vente	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/04/21	Poulet	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Huttepain Aliments	24, rue Ettore Bugatti 72650 La Chapelle Saint Aubin	1- Alimenté avec 70% minimum de céréales 2- Durée d'élevage : 56 jours minimum	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/05/21	Œufs de poules élevées en plein air	Œufs Arrêté du 15 juillet 2010	Volailles de Loué - Syvol Qualimaîne	La Cour du Bois - 72550 Coullans sur Gée	1- Œufs de poules élevées en plein air 2- Œufs de poules alimentées avec 60% de céréales minimum	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris

**B. – MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES
ENREGISTRÉS DEPUIS LE 27 JANVIER 2020**

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/09/00	Lapins de chair en carcasse et découpe	Viande de lapin Arrêté du 21 décembre 2007	Association Interprofessionnelle du Lapin des Hauts de France	56, avenue Roger Salengro BP 39 62051 Saint Laurent Blangy	1- Alimentation 100% végétale, minérale et vitaminique dont 65% minimum de matières premières riches en fibres et issues de céréales 2- Age à l'abattage : 70 jours minimum	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/01/09	Poulet certifié	Vian­des de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Association les Eleveurs de Challans	11 allée de la Jariette 85300 Challans	1- Poulet alimenté avec 100% de végétaux, minéraux et vitamines dont 65% de céréales minimum 2- Durée d'élevage de 56 jours minimum 3- Identifié et contrôlé de l'élevage au point de vente	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/19/03	Lapins entiers et découpes, frais ou congelé	Viande de lapin Arrêté du 21 décembre 2007	Association Cuninormandie	16 place de l'Eglise Guilberville 50160 Torigny les Villes	1- Alimentation 100% végétale, minérale et vitaminique dont 65% minimum de matières premières riches en fibres et issues de céréales 2a. Age à l'abattage : 70 jours minimum 2b. Age à l'abattage : 75 jours minimum (pour les lapins lourds)	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/59/01	Viande de porc	Vian­des de porc Arrêté du 21 décembre 2007	Vallegrain Développement	ZA Moulin de Bourdinière 28 330 Coudray au Perche	1- Alimentation avec au minimum 60% de céréales et issues de céréales 2- 172 jours d'âge minimum	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/59/02	Pintades entières et découpes fraîches et surgelées	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Savel	BP 20 Saint Sébastien 29870 Lannilis	1- Durée d'élevage de 82 jours minimum 2- Alimenté avec 100% de végétaux, minéraux et vitamines, dont 70% de céréales minimum 3- Produit suivi et identifié de l'élevage jusqu'au consommateur	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/60/01	Viande de veau de boucherie	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	GIE Les Vitelliers	41bis Bd de la Tour Maubourg 75007 Paris	1- Respect des bonnes pratiques d'élevage 2- Age à l'abattage de 210 jours maximum 3- Produit suivi et contrôlé de l'élevage au consommateur	Bureau Veritas Certification France SAS ZA de Champgrand BP 68 26270 Lorioi-sur-Drôme

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/19/99	Dindes entières, découpes et produits élaborés de dinde	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	SASU CELVIA	ZI Le Lay 56660 Saint-Jean-Brevelay	1- alimenté avec 100% de végétaux, minéraux et vitamines, dont 65% de céréales 2- pour les dindes destinées à la découpe : durée d'élevage minimum de 77 jours pour les femelles et de 108 jours pour les mâles 3- pour les femelles destinées à une vente entière en prête à cuire : durée d'élevage minimum de 70 jours	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/27/00	Poulets entiers et découpe de poulets	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Société RAMON	38, rue du Docteur Cumin CS 70010 53250 JAVRON-LES-CHAPELLES	1- Alimenté avec 100% de produits d'origine végétale, minérale et vitamines dont 65% de céréales 2- Durée d'élevage : 56 jours minimum 3- Produit suivi et identifié des élevages jusqu'au consommateur	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/28/98	Veaux de boucherie nourris au lait entier	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	SARL Jean FOLLAIN	La Chevalerie 50320 Noirpalu	1- veau nourri au lait entier 2- durée d'élevage de 180 jours maximum	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/48/02	Poulet entier et découpes	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	S.A. LIONOR	Quartier de la Gare 59189 STEENBECKUE	1- alimentation avec 100% de végétaux, minéraux et vitamines, dont 65% de céréales minimum 2- durée d'élevage : 56 jours minimum	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/12/11	Coquelet entier et découpes, frais et surgelé	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	SAS SAVEL	Saint Sébastien BP 20 29870 Lannilis	1- alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, dont 65% de céréales 2- élevé dans le respect des bonnes pratiques d'élevage	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/02/16	Poulet entier et découpes, frais ou surgelé	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Société SAVEL	BP 20 Saint Sébastien 29870 Lannilis	1- alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 70 % de céréales 2- durée d'élevage minimum de 56 jours 3- élevé dans le respect des bonnes pratiques d'élevage	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/05/10	poulet entier et découpes	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	VOLANOR	179, rue des Renards 76190 Sainte Marie des Champs	1- alimentation avec 100% de végétaux, minéraux et vitamines dont au minimum 70% de céréales 2- durée d'élevage de 60 jours minimum* ou durée d'élevage de 70 jours minimum* ou durée d'élevage de 80 jours minimum* ou durée d'élevage de 90 jours minimum* ou durée d'élevage de 100 jours minimum* *la durée d'élevage minimum est déterminée dès la mise en place des poussins en élevage en fonction de la souche mise en élevage	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/01/12	poulet entier et découpes	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Ferme du Mesnil SARL	Le Vieux Bois 14330 Le Molay Litry	1- alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, dont 75% de céréales 2- durée d'élevage minimum de 120 jours	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/03/15	Poulet entier et découpes	Viande de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	VOLANOR	179, rue des Renards 76190 Sainte Marie des Champs	1- alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont un minimum de 65 % de céréales 2- durée d'élevage de 56 jours minimum* ou durée d'élevage de 70 jours minimum* ou durée d'élevage de 80 jours minimum* ou durée d'élevage de 90 jours minimum* ou durée d'élevage de 100 jours minimum* * La durée d'élevage minimum est déterminée dès la mise en place des poussins en élevage en fonction de la souche mise en élevage.	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/01/11	Œufs de poules élevées en plein air	Œufs Arrêté du 15 juillet 2010	Groupeement Qualité Cocorette	ZI de Rouval – 80600 Doullens	1- Œufs marqués avec l'indication de la Date de Durabilité Minimale (DDM) et le mode d'élevage « plein air » 2- Alimentation des poules pondeuses contenant plus de 60% de céréales	CERTIPAQ Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris